

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 4: Les Suisses en France

Artikel: Les commerçants
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COMMERÇANTS

S'ils ont joué un rôle économique important, les commerçants suisses en France sont longtemps restés anonymes ou ne se sont distingués que par groupes. Au Moyen Age déjà, les principales foires relativement proches de la Suisse ont attiré des commerçants des cantons confédérés et alliés, à Lyon et à Chalon-sur-Saône. Quelques noms apparaissent dès le début du xv^e siècle. En 1402, deux Genevois, Noble Buffet et Jehan Guiénot, marchands bourgeois, se trouvaient à Chalon pour le transport des épices. Au siècle suivant, Domaine Franc, en même temps que son fils Claude et que Jehan Philibert faisaient des opérations commerciales à Chalon. Domaine Franc était un personnage considérable à Genève, syndic en 1525 et envoyé à Berne pour le renouvellement de l'Alliance.

Après la mort de Calvin, les libraires genevois vendirent beaucoup de livres en France. Ils exportaient des imprimés du Pays de Vaud, de Zurich et de Bâle aussi bien que de Genève. Laurent de Normandie eut de nombreux vendeurs en France. Des marchands de Genève, entre autres Dominique Patac, Claude CocharDET, Maximilien Goin importaient de la soie, des épices et de la mercerie en même temps que des livres.

Au temps de Louis XI, la prépondérance que ce Roi sut donner aux foires de Lyon sur celles de Genève, incita de nombreux marchands suisses à s'établir à Lyon plutôt qu'à Genève. Le traité d'Ensisheim de 1444 pour l'amitié et la paix avec la France ne contenait que des clauses tout à fait générales sur les privilèges commerciaux des Suisses et n'aurait pas suffi à attirer les commerçants suisses. Si Lyon devint à la fin du xv^e siècle le centre du marché occidental de Saint-Gall et d'autres cantons confédérés, c'est que Louis XI avait interdit les foires de Genève à ses sujets, ainsi que le transit de certaines marchandises, et augmenté le nombre des foires de Lyon de deux à quatre.

Les commerçants suisses à Lyon étaient souvent d'une haute culture et rapportèrent par exemple à Saint-Gall des impressions splendides d'ouvrages de l'Évêque florentin Antoninus et du grand hébraïste de Luques Santes Paganino.

Dès le milieu du xvi^e siècle, des Confédérés de marque s'étaient fixés à Lyon : Benedikt Stokar qui devint conseiller et Chambellan du Roi de France Henri II, puis de François II qui l'anoblit et encore de Charles IX; Jakob Wirz, de Zurich et Jakob Rainsperg, de Saint-Gall. Ce dernier fut envoyé en mission à la Cour de France en 1552 et revint en 1553, par Lyon, porteur de privilèges pour les commerçants Confédérés en France.

La Suisse n'ayant pas d'accès à la mer, beaucoup de ses commerçants s'établirent dans les ports. Ils recevaient ainsi des denrées d'outre-mer et les acheminaient vers leur pays d'origine puis ils exportèrent, en Amérique et ailleurs, des produits de l'industrie suisse en particulier des dentelles. Au xviii^e siècle, s'établissent des colonies suisses à Marseille et au xix^e siècle surtout à Bordeaux et au Havre. Ainsi François Goudet-Sarasin, après avoir en 1690 tenté de créer un établissement à Turin, se fixa à Marseille et son fils Pierre Goudet fut baptisé sur le navire de commerce *La Résolution*, devant Marseille. Ce dernier mourut en 1789 en léguant son importante bibliothèque et ses manuscrits à la Bibliothèque publique de Genève. Les comptoirs de François Goudet marquèrent le début de plusieurs générations de commerçants et banquiers de notre pays à Marseille, avec ramifications près de Montpellier et à Aix-en-Provence. A Bordeaux, la famille De Luze a joué un rôle considérable dans le commerce des produits de la vigne. Cette famille qui s'est éteinte à Neuchâtel compte encore en revanche des descendants à Bordeaux. Victor de Tscharner, originaire des Grisons et parent de la branche bernoise de cette illustre famille, créa des distilleries à la fin du xviii^e siècle en Bretagne, la Révolution française l'ayant empêché de s'engager dans un Régiment au Service de France. Il devint Conseiller municipal de Saint-Brieuc et juge au Tribunal de commerce. Son fils fut l'Amiral Charner.

Au Havre, le Neuchâtelois Hermann Du Pasquier fut au début de notre siècle au centre d'un groupe très actif de commerçants suisses. Administrateur de la Compagnie générale transatlantique, il fut membre du Conseil supérieur des chemins de fer français et Président de la Chambre de commerce du Havre.